

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 28 août 2018

DATE DE CONVOCATION : 20 août 2018  
DATE D’AFFICHAGE : 20 août 2018

MEMBRES EN EXERCICE : 14  
MEMBRES PRESENTS : 8  
MEMBRES REPRESENTES : 3

L’an deux mil dix-huit le vingt-huit août à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne HEBERT, Maire.

Etaient présents :

Mmes LOISELIER-CHOQUER, THIERRY, TOCQUEVILLE, SELIGMANN,  
MM. CARTIER, PUYMALY, RAGOT.

Daniel FREHAUT a donné procuration à Daniel RAGOT  
Béatrice LAMY a donné procuration à Etienne HEBERT  
Audrey UNVOAS-AUGUSTIN a donné procuration à Yolande SELIGMANN.

Valérie TOCQUEVILLE a été élue secrétaire de séance.

**CONTRAT GROUPE D’ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – ADHÉSION - AUTORISATION**

Le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 08 novembre 2017, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime de souscrire pour son compte un contrat d’assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :**

- De valider le candidat retenu (CNP ASSURANCES / SOFAXIS) et d’adhérer au contrat groupe d’assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Seine-Maritime à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**RECRUTEMENT D’UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET**

Le poste de surveillant des études étant vacant à compter de la rentrée scolaire, M. le Maire accompagné de Mmes Seligmann et Tocqueville ont procédé au recrutement d’un nouvel agent sur ce poste. La candidature de M. Raphaël Lhomme a été retenue.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :**

- D’autoriser le recrutement d’un agent contractuel sur l’emploi permanent sur le grade d’Adjoint d’animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de surveillant des études à temps non complet à raison de 4,76/35ème, pour une durée déterminée de 12 mois.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 article 64131 du budget primitif 2018.

**RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D’ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**

Le rapport de la CLETC, actant ses décisions, qui devait être transmis n’étant pas encore parvenu en mairie, il sera soumis lors du prochain conseil municipal.

**OFFRE DE MUTUALISATION DU DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES**

Le Département de la Seine-Maritime propose, par le biais de l’ADICO (Association pour le Développement et l’Innovation des Collectivités), une offre de mutualisation à la protection des données. Une réunion s’adressant aux petites communes va être proposée par la Métropole Rouen Normandie pour aborder ce sujet. Il apparaît donc opportun de remettre ce débat lors d’un prochain conseil pour étudier également la proposition éventuelle de la Métropole.

**VIREMENT DE CREDIT**

Les travaux réalisés dans les sanitaires de l’école pour l’aménagement d’un receveur de douche afin que les ATSEM puissent assister les petits en difficulté n’étaient pas prévus dans le budget primitif. Néanmoins, après entretien avec la Trésorerie, le budget étant voté au chapitre, pour procéder au règlement de ces travaux, une décision modificative n’est pas nécessaire mais un simple certificat administratif de virement de crédit du compte 21318 au compte 21312, c’est-à-dire, un transfert de crédit des bâtiments communaux vers les bâtiments scolaires.

## QUESTIONS DIVERSES

### - Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui doit accompagner le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) avait été présenté par la Métropole le 12 octobre 2015. Des modifications ont été apportées à ce PADD. La délibération doit être prise pour le 8 novembre 2018. Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de venir le consulter en mairie afin de prendre connaissance des modifications et de pourvoir en débattre lors du prochain conseil.

### - Demande de subvention YCRouen76 :

L'association YCRouen76 club de voile, qui gère la base de plein air d'Hénouville, sollicite une subvention auprès de la commune. Ce club, classé 10<sup>ème</sup> club français en 2017, a vu son nombre d'adhérents passer de 129 en 2010 à 181 en 2017. Le président du club nous informe que des adhérents licenciés résident à Val de la Haye. Il sollicite donc une subvention afin que la commune contribue à la pratique de la voile et permette aux administrés adhérents à ce club de voile d'avoir une souscription annelle qui s'approcherait davantage des autres sports proposés par la commune. Des renseignements complémentaires ainsi qu'un dossier complet vont leur être demandés.

### - Ville Prudente :

La commune, qui avait présenté sa candidature au label « Ville Prudente », n'est pas encore éligible à ce label. M. le Maire propose d'étudier les améliorations possibles et informe que des panneaux complémentaires seront installés prochainement pour l'aire de jeux des enfants.

### - Armada 2019 :

Le Département de la Seine-Maritime organisera la grande parade de la Seine le 16 juin 2019 à l'occasion de l'Armada. Un courrier a été adressé aux communes bordant la Seine. Une réunion de présentation du dispositif, qui sera mis en place, aura lieu le mercredi 3 octobre 2018 à 18h.

### - Association du Personnel Rouen Métropole :

L'association du personnel de la Métropole organise un « fil rouge Téléthon » le dimanche 9 décembre 2018. L'objectif est de relier en courant les 2 extrémités du Territoire de la Métropole Rouen Normandie, sur une centaine de kilomètres, de Yainville à Caudebec-lès-Elbeuf. La commune sera traversée par cette course. Le Conseil donne son accord pour que la commune s'associe à ce projet et qu'un point relais avec une collation soit mis à leur disposition. Les conditions d'organisation seront à revoir.

### - SARL Les Quatre Saisons :

La SARL les Quatre saisons avait sollicité la commune l'an passé pour obtenir un emplacement de 10 mètres à Val de la Haye afin de commercialiser des fruits et légumes. Nous avons répondu négativement l'année dernière dans la mesure où il y avait l'épicerie. Le commerce étant désormais fermé, Monsieur le Maire va reprendre contact.

### - Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine :

Monsieur le Maire donne lecture des derniers résultats d'analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine provenant de l'Agence Régionale de Santé. Le prélèvement a eu lieu le 1<sup>er</sup> août 2018 à 11h10. Il a été conclu comme suit : « Qualité bactériologique non conforme aux exigences de qualité en vigueur sur le prélèvement réalisé, une deuxième analyse de contrôle a été effectuée. Nota Bene : les teneurs en plomb, en cuivre et en nickel ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. »

### - Zéro phyto par Archimède film :

Madame Tocqueville informe l'assemblée qu'un film a été diffusé sur La Chaîne Normande expliquant les nouvelles techniques pour entretenir les espaces verts, en respectant les obligations des collectivités, suite à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires. Ce film, très explicite, intitulé « zéro phyto » et distribué par « Archimède film » est disponible sur La Chaîne Normande.

### - Campagne sur la qualité de l'air à l'école :

La mesure de la qualité de l'air dans l'école aura lieu en semaine 39. L'Apave viendra déposer les capteurs le lundi matin et les récupérera le vendredi après-midi. L'installation doit se faire en présence des enfants et des enseignants afin de leur expliquer les recommandations à suivre au cours de cette semaine. Une deuxième campagne sera mise en place cet hiver en période de chauffage.

- Cavée du Rossignol :

Le nettoyage de l'avaloir a été réalisé très soigneusement par les services de la Métropole.

- Dépôts sauvages :

De nombreux dépôts sauvages ont encore été recensés en forêt. Ce problème est de plus en plus abordé par les communes propriétaires d'espaces forestiers. La Métropole travaille sur ce dossier. Monsieur le Maire va reprendre contact avec les services en charge de ce dossier.

- Sortie de l'aire de jeux :

Bien que la sortie de l'espace jeux des enfants ait déjà été élargie sur la route afin d'améliorer la visibilité, il semblerait qu'elle reste dangereuse. Des panneaux de signalisation vont être posés par le service de la Métropole en charge de la voirie.

*Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (article L2121-26)*